



Présentation de l'Association COMETE FRANCE

COMmunication-**E**nvironnement-**T**remplin pour l'**E**mploi

Historique

- Création le 11 décembre 1991
- 6 CRRF fondateurs présents dans le Grand Ouest de la France :
Kerpape, l'Arche, Garches, Nantes, Pen Bron et Rennes

Une Charte

- Des valeurs
- Des engagements
- Des objectifs
- Des critères d'adhésion

Communs aujourd'hui à 28 établissements dans toute la France.

FINANCEMENT

- ARH 55%
- AGEFIPH/FSE 45% (accord cadre)

Des missions

UNE MISSION DE PREVENTION

UNE MISSION DE REDYNAMISATION

UNE MISSION D'ORIENTATION

Un objectif

« La Démarche Précoce d'Insertion »
(DPI)

La Démarche Précoce d'Insertion

- Prise en charge dès la phase de **réadaptation**
- Accompagnement **individualisé** en **partenariat** avec les services **médicaux**, **paramédicaux** et **sociaux** des établissements.

- **Collaboration** constante avec les **structures spécialisées** dans l'insertion professionnelle des personnes reconnues « **travailleurs handicapés** »
- **Implication** et **participation** de tous les **partenaires** tout au long du parcours et **prise de décision en commun** du meilleur moment pour le passage de relais.
- **Intervention** précoce sur le plan du **projet professionnel**.

En s'appuyant sur :

- **Le respect de l'évolution de la personne**
« DONNER DU TEMPS AU TEMPS »

- **L'appréhension globale de la situation**

- **Le respect des choix et des priorités de la personne**

- **L'accompagnement** jusqu'à la mise en place d'un relais effectif

- **La collaboration avec la famille** dans l'élaboration d'un projet de retour à l'emploi

Déroulement de la prise en charge

- **PHASE 1**: Accueil de la personne et
(100) évaluation de sa demande
- **PHASE 2**: Elaboration du projet
(50) d'insertion et évaluation de
de sa faisabilité

- **PHASE 3** : Mise en œuvre du plan
(25) d'actions pour le maintien dans
l'emploi
- **PHASE 4** : Suivi du plan d'actions
(15)



Le service comète
de la

Clinique Saint-Martin

183 route des Camoins – 13011 Marseille

Ce service est formé de deux entités :



La Clinique SAINT-MARTIN

et

l'Association PROHUIRE



La Clinique SAINT-MARTIN

- Etablissement de rééducation et réadaptation neurologique créé en 1970 (153 lits).
- Prise en charge adaptée à différentes pathologies :
 - Blessés médullaires
 - Cérébro-lésés
 - Personnes souffrant d'affections neurogènes périphériques
 - Hémiplégiques
 - Personnes souffrant d'hernies discales.
- Deux centres de réveil pour coma d'origine traumatique et cardio-vasculaire créés en 1989 et 1994.

L'Association PROHDUIRE

Association loi 1901 intervenant depuis 1996 au sein de la clinique pour une prise en charge des patients sur le plan de leur insertion professionnelle.

Collaboration expérimentale au début avec un multi financement (Agefiph, CPCAM, conseils régional et général etc....)

- En 2004, la clinique Saint-Martin rejoint le réseau Comète France et devient l'établissement référent pour la partie ouest du département des Bouches du Rhône
- Des conventions de collaboration sont établies avec les CRRF de cette zone le souhaitant : Valmante, les Feuillades, La Bourbonne, L'hôpital d'Aix-en-Provence etc....

L'équipe

- **Pôle sanitaire**

- Une assistante sociale (0.5 ETP)
- Un médecin rééducateur (0.2 ETP)
- Un ergothérapeute

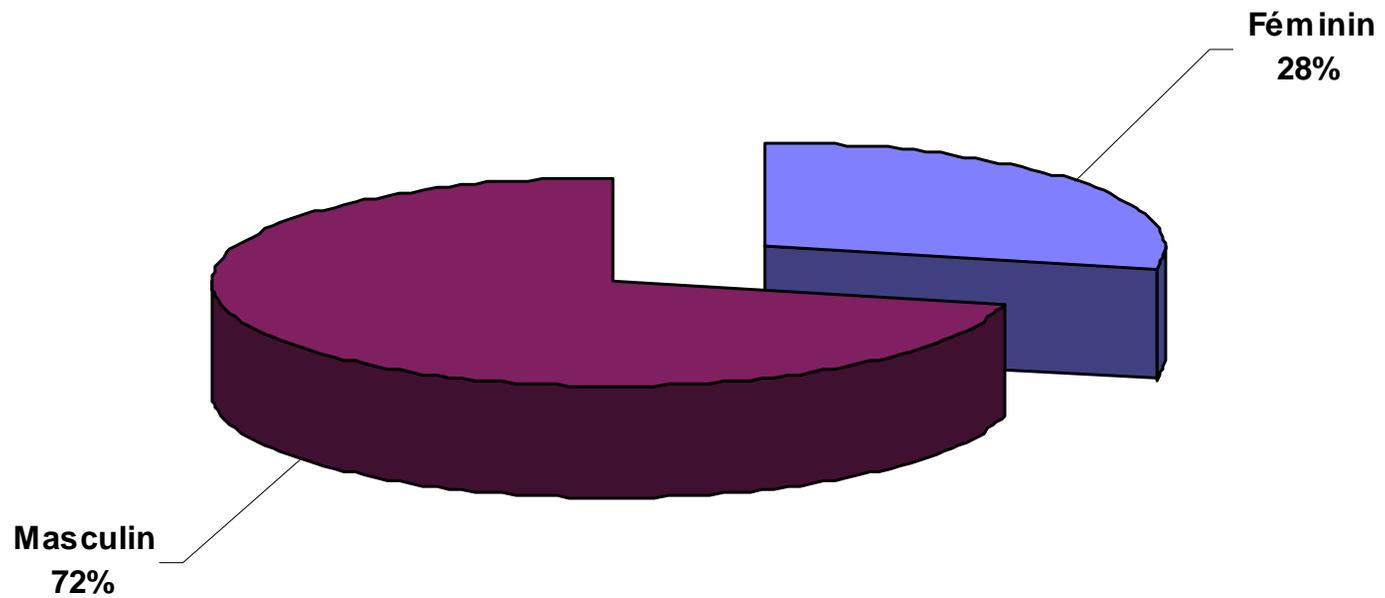
- **Pôle insertion professionnel**

- Une psychologue en ergonomie cognitive (1ETP)
- Une secrétaire (1 ETP)

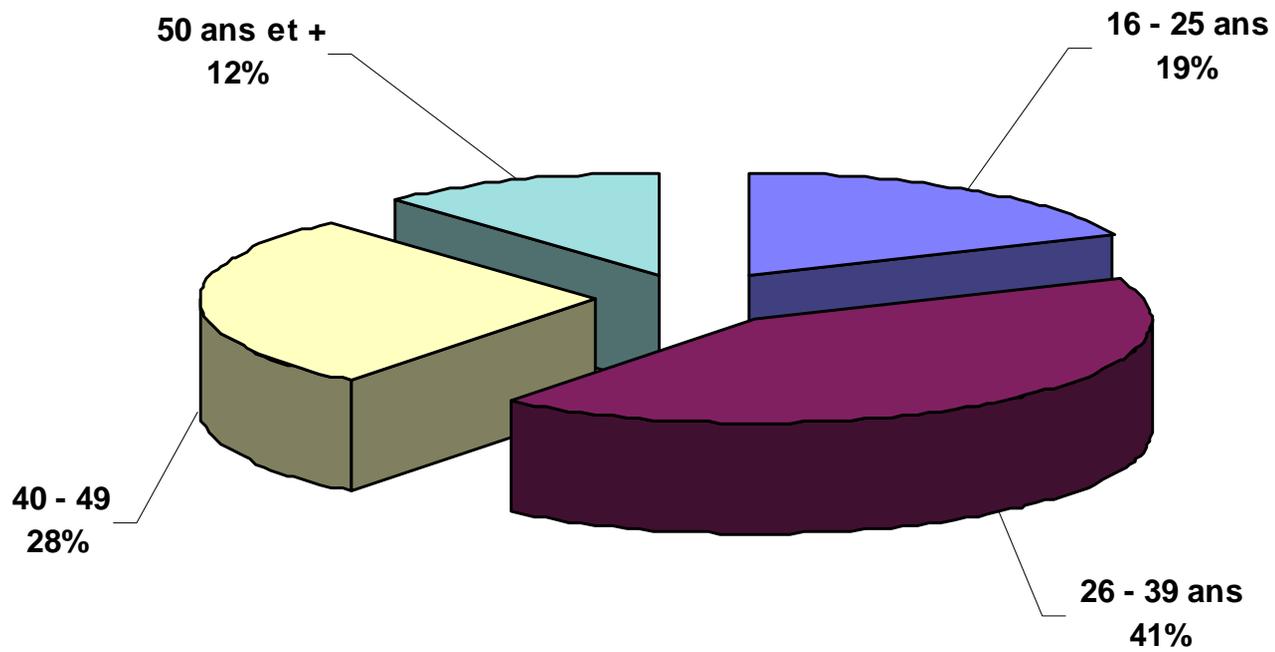
CARACTERISTIQUES DU PUBLIC

Année 2006

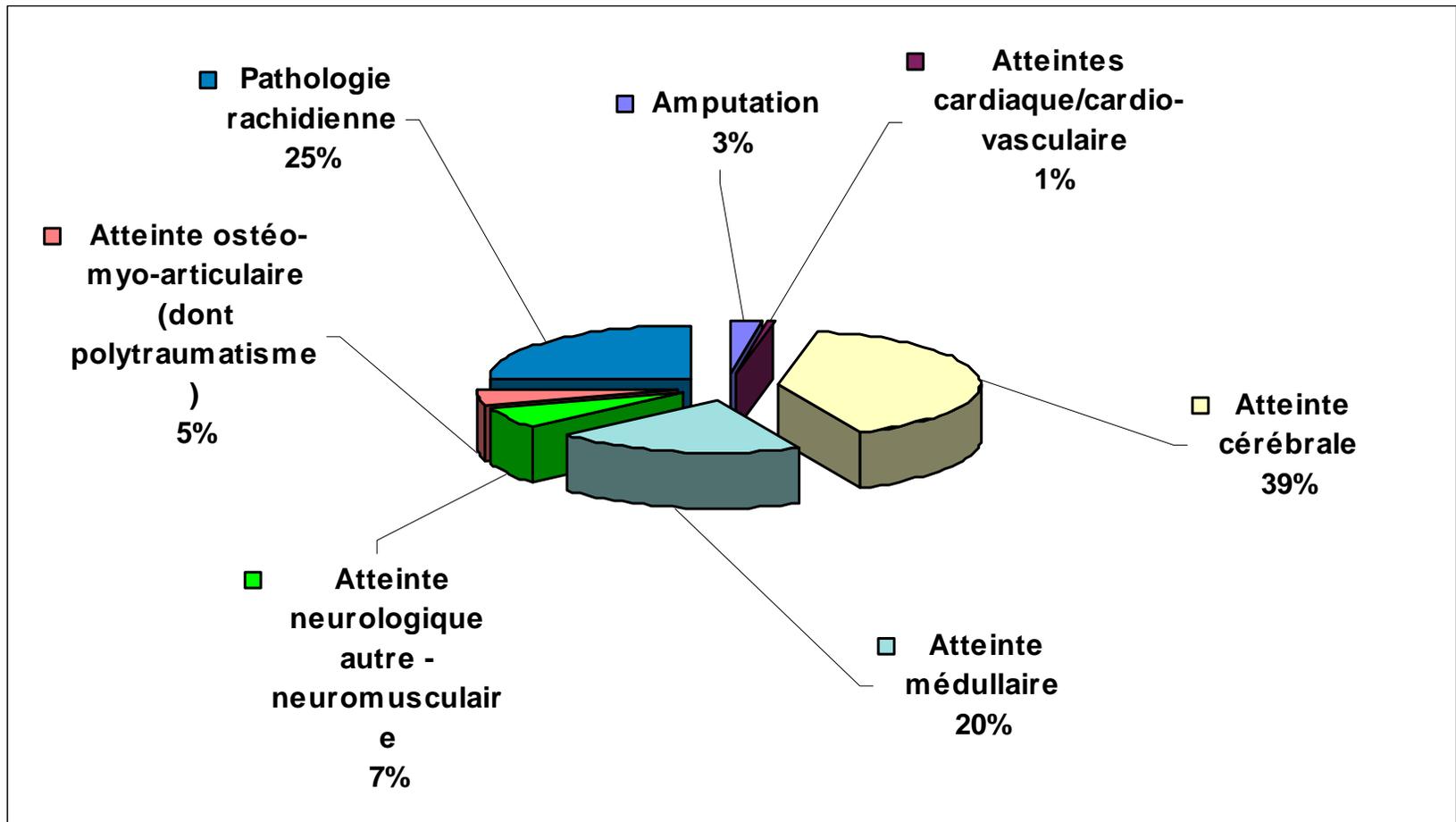
Sexe



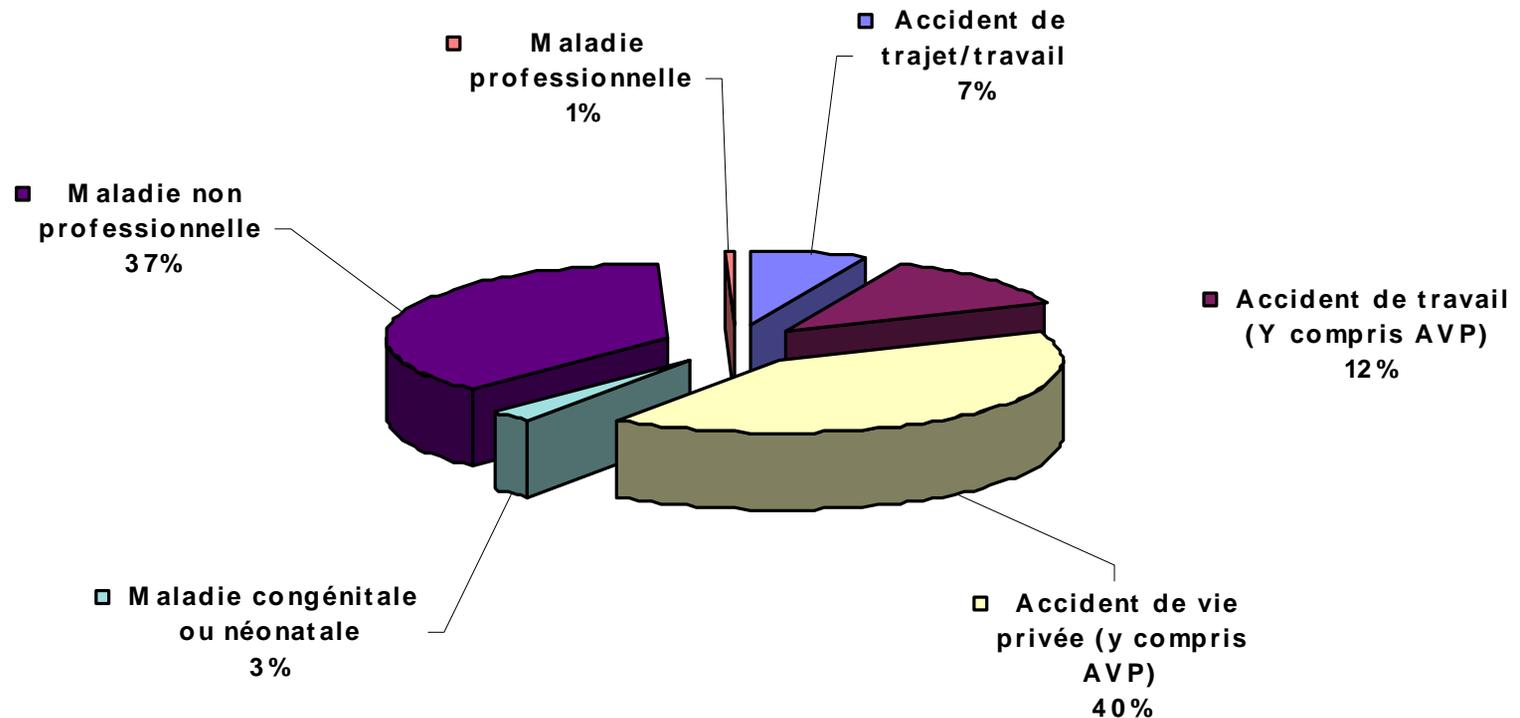
AGE



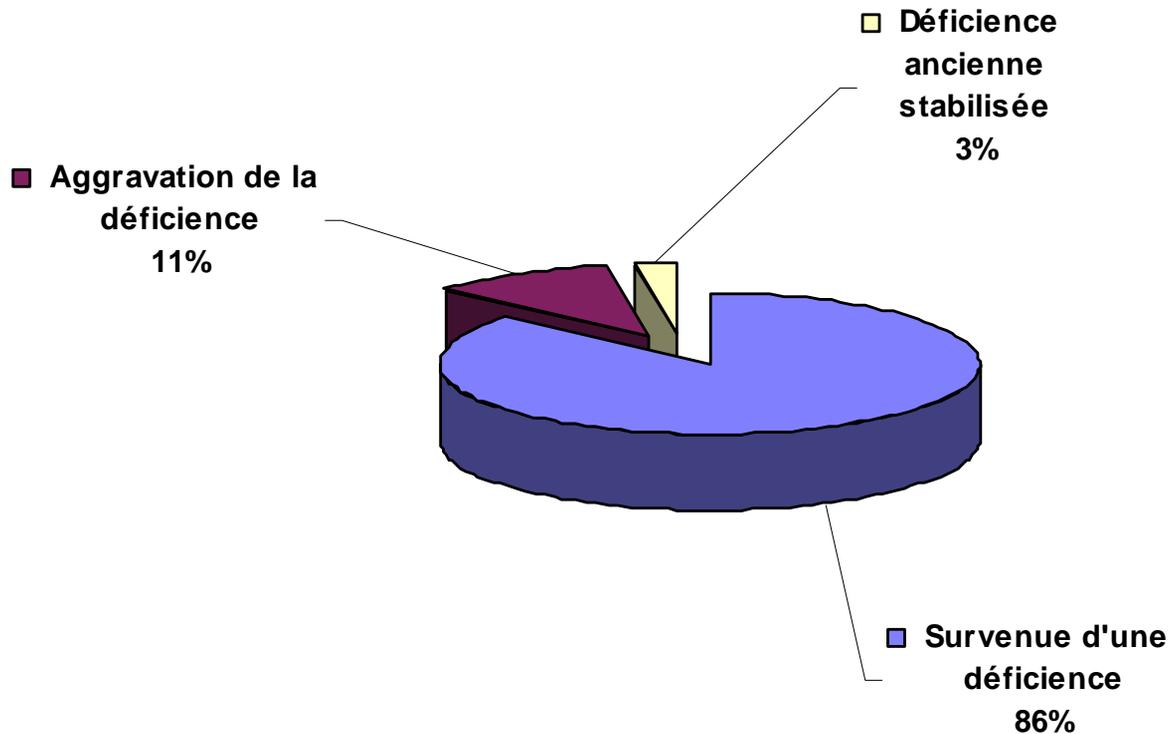
NATURE de la déficience



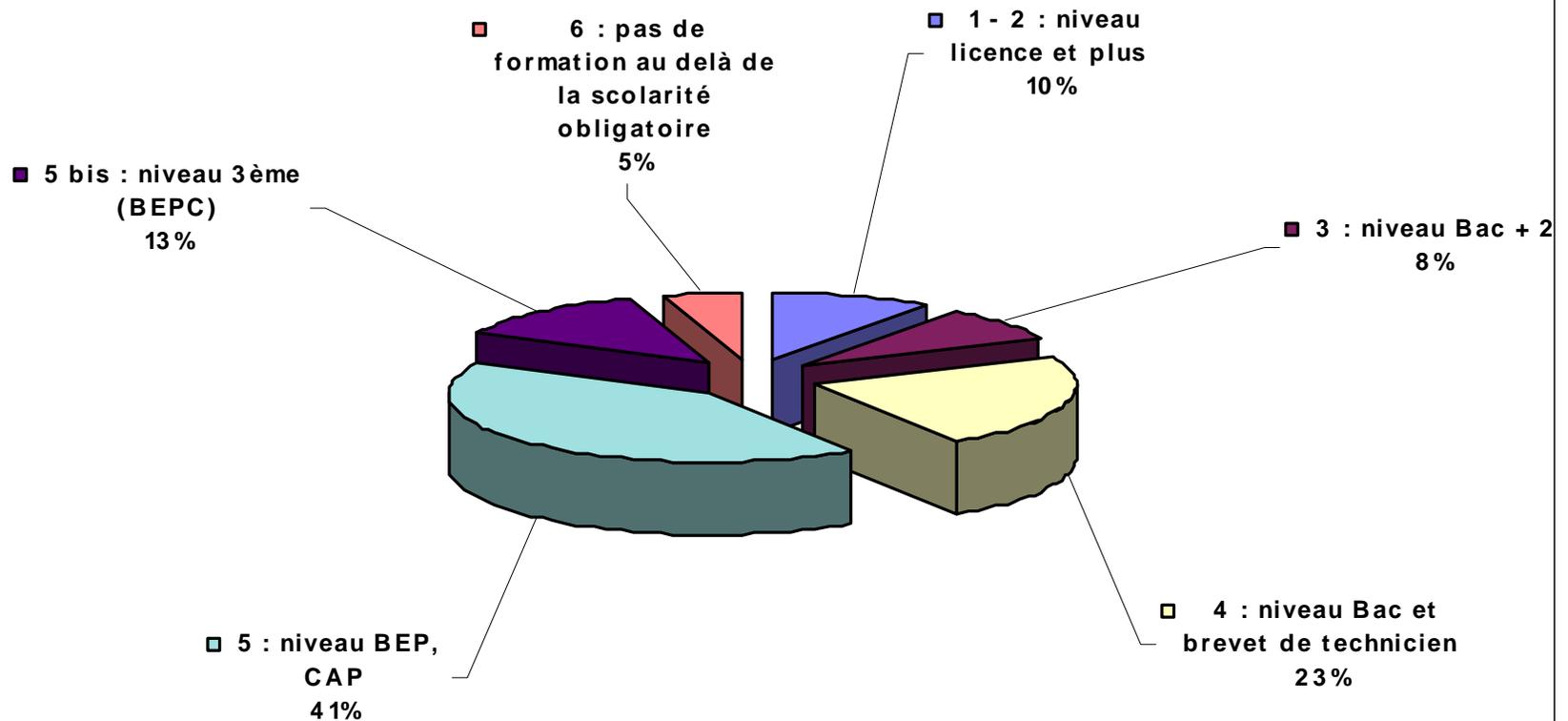
ORIGINE de la déficience



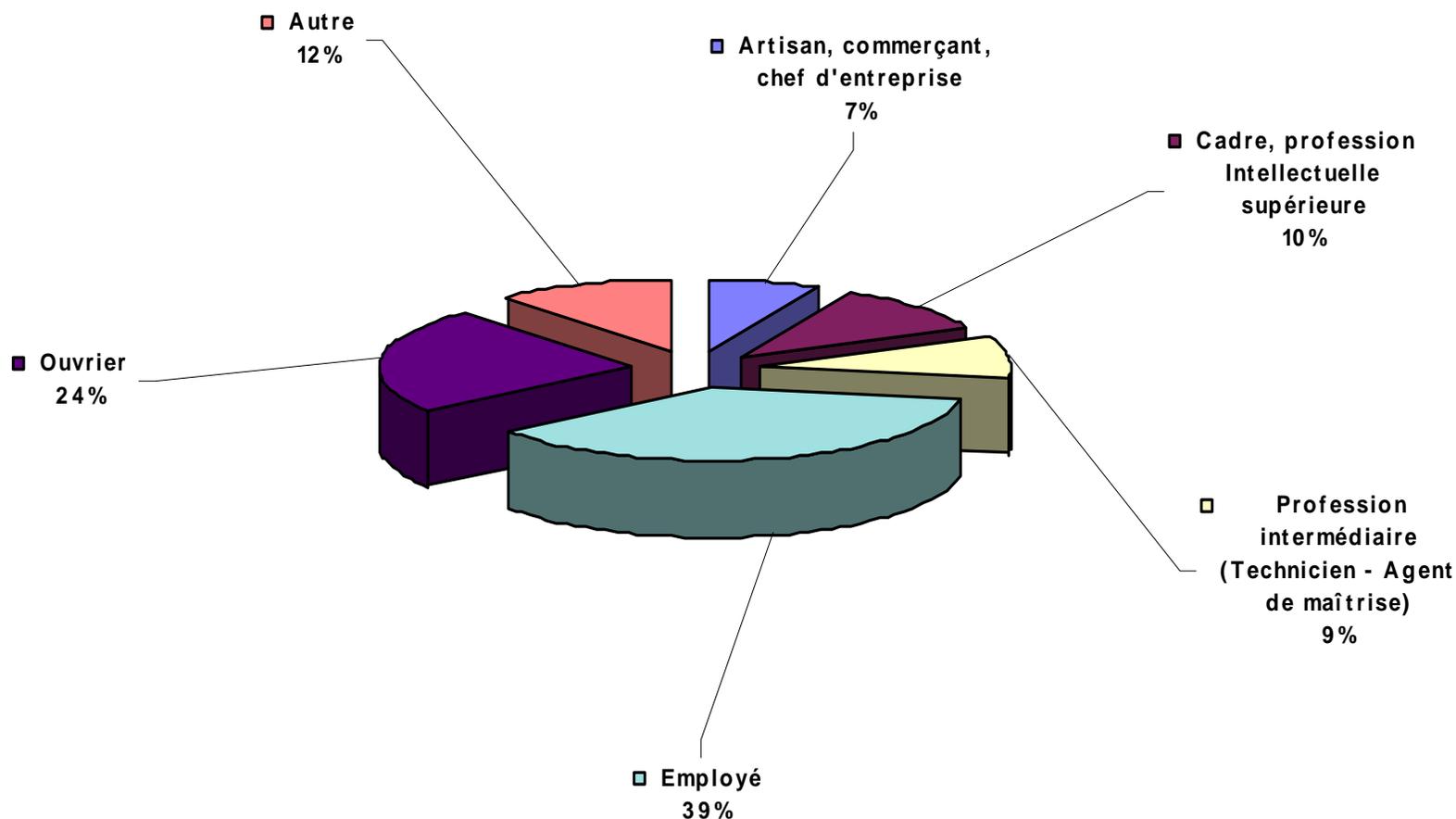
Contexte médico-professionnel de la demande



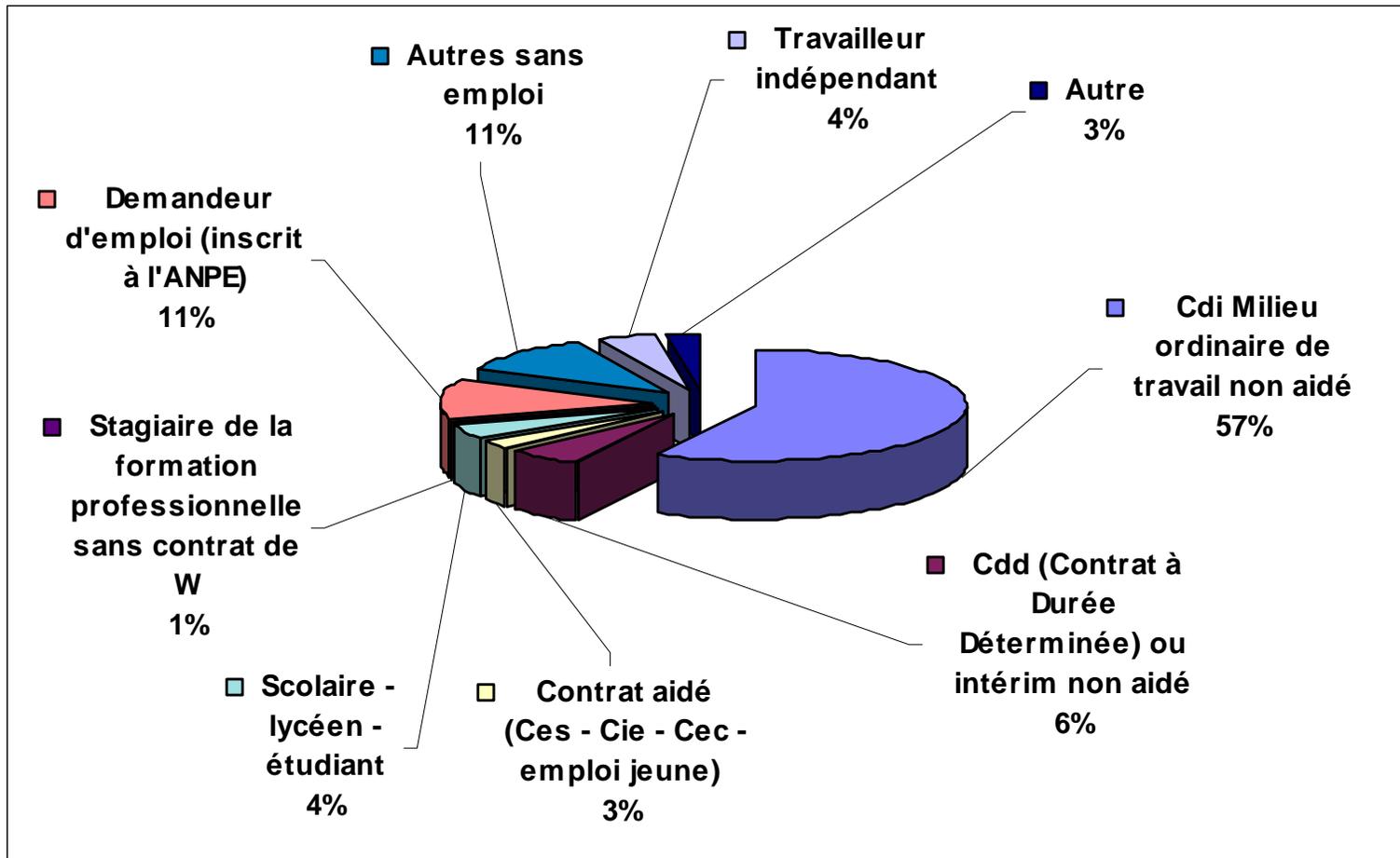
Niveau de formation



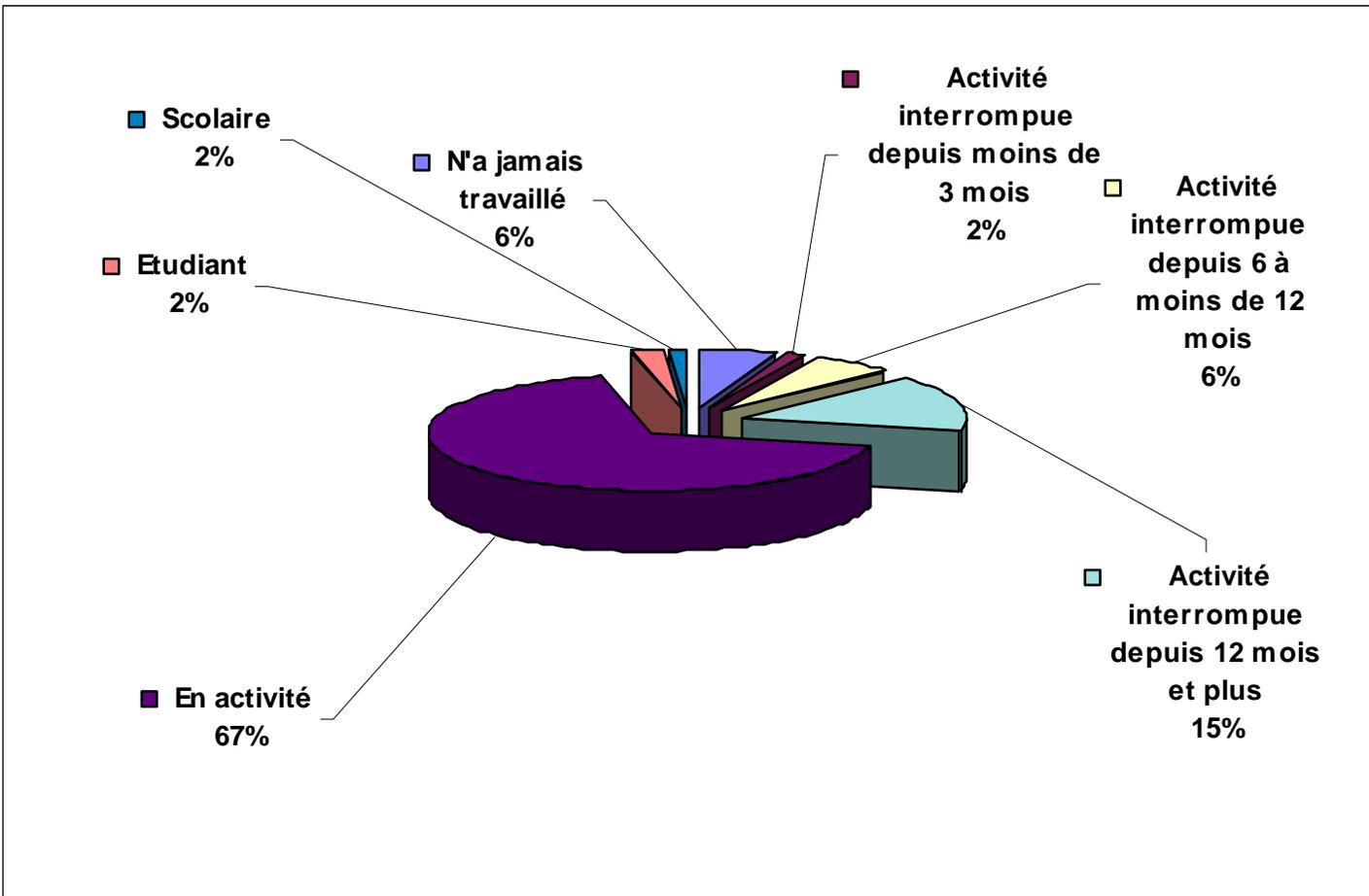
Catégorie socioprofessionnelle au dernier emploi



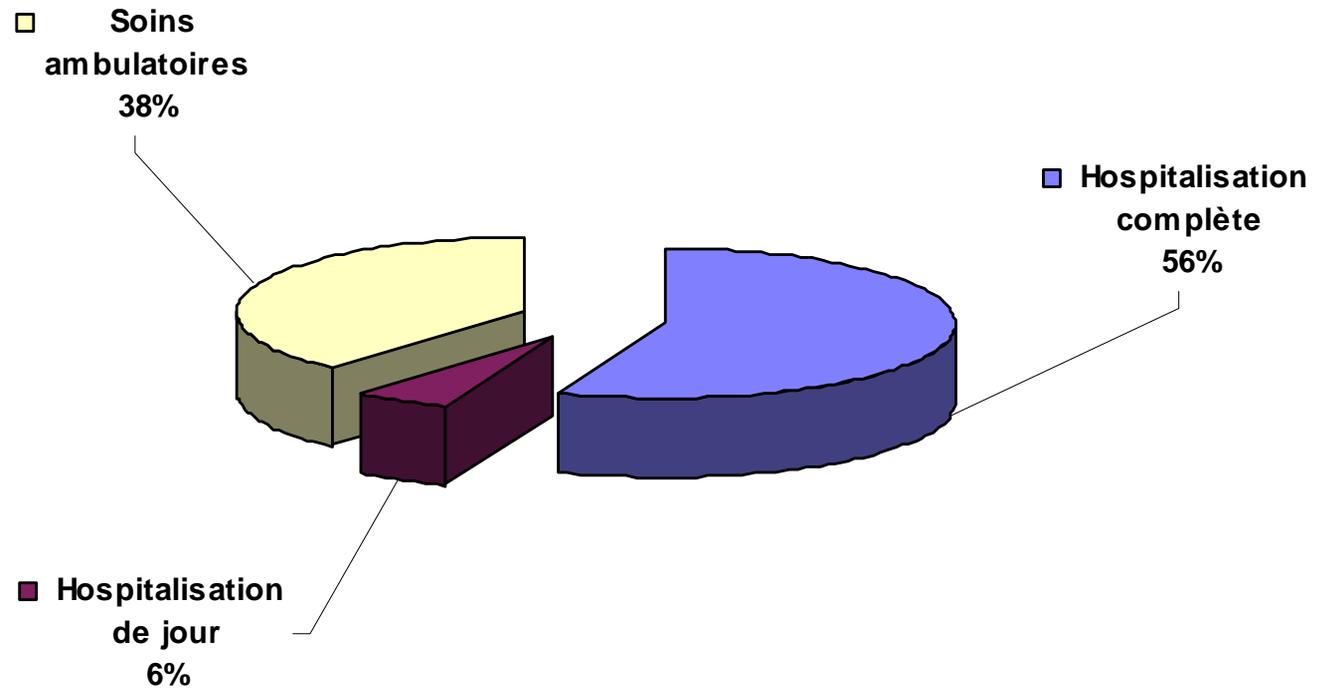
Statut de la personne au regard de l'emploi lors de la demande



Situation professionnelle au moment de la prise en charge



Répartition des prises en charge



EXEMPLES DE SITUATIONS

Monsieur B.F

- Agé de 39 ans
- Marié – 2 enfants de 15 et 11 ans
- Agent technique en contrôle et régulation depuis 1993
- Poste de responsable depuis 2003
- Rachat de l'entreprise par la SNEF en 2005
- AVC sur le lieu de son travail le 03 février 2004
- Statut accident de travail reconnu par la Sécurité Sociale

Signalement au service Comète par le SAMETH HEDA en juin 2005, pendant phase de rééducation en hôpital de jour

Les séquelles :

- Hémiplégie gauche chez un sujet droitier : troubles de la motricité volontaire, de la sensibilité et du tonus (spasticité)
- Troubles neuropsychologiques (difficulté d'attention et de concentration, fatigabilité)
- Troubles psycho comportementaux (obsessions, anosognosie)
- Crises d'épilepsie

Déroulement de la prise en charge :

- Bilan neuropsychologique
(service Pr. CECCALDI – la Timone)
- Redynamisation cognitive

- Reprise conduite automobile
 - Avis médecin rééducateur
 - Examen du champ visuel
 - Leçon d'évaluation sur VL équipé commandes à gauche et boîte automatique
 - Accompagnement à la visite médicale en préfecture
 - Régularisation du permis avec prise en charge AGEFIPH pour financement des leçons et du passage du permis ainsi que location véhicule équipé à l'auto-école près du domicile

- Contacts entreprise et médecin du travail (janvier 2006)
- Contacts avec service reclassement professionnel de la CRAM pour liens avec médecin conseil référent
- Accentuation du travail en rééducation sur la motricité fine

- En février 2006 des premières pistes de reclassement se dessinent (propositions sur un poste adapté sur Martigues)
- En mars 2006 visite en entreprise avec Mr B, le responsable de site, le médecin du travail, le SAMETH et COMETE (ergothérapeute et psychologue)

Proposition de poste

- Création d'un poste de contrôle, réglage et étalonnage d'instruments de mesure en atelier

PROPOSITIONS d'aménagement

- Siège assis-debout réglable en hauteur pour travailler sur l'établi
- Bureau en 2 parties réglables en hauteur
Avec rajout d'encoches amovibles droite et gauche) pour repos du bras gauche
- Chariot desserte à roulettes

- Essais en centre de rééducation du matériel proposé et explication à Mr B. des positions les plus favorables pour éviter les problèmes de spasticité
- Recherche de devis et envoi au médecin du travail et responsable de site

En juin 2006, alors que tout le monde est d'accord et que le matériel a été commandé, l'entreprise annonce un changement de site, Mr B. devra aller sur Vitrolles

QUESTIONS

- L'aménagement proposé est-il toujours valable ?
- Les trajets sont-ils réalisables ?

- En parallèle un dossier de demande de financement à l'achat d'un véhicule adapté a été accepté par l'AGEFIPH et Mr B. a pu acquérir un VL adapté

- Le 31 juillet 2006, Mr B. reprend le travail sur un mi-temps thérapeutique à Vitrolles



- Le 03 août il chute sur son lieu de travail et se casse le pied. Il est arrêté 1 mois.



- Le 11 septembre, il reprend et travaille tous les matins de 8 h à 12 h.
- Le 26 septembre, une nouvelle visite en entreprise à lieu

- Le matériel commandé par le 1^{er} site est réutilisé
- La visite permet de régler le siège et le bureau et d'aider Monsieur B à trouver les positions de travail où il est le mieux.

- Au moment de son second accident, MR B avait de nouveau rencontré le médecin conseil qui avait évoqué un taux d'Ipp pouvant être équivalent à une pension d'invalidité catégorie 2.

- A ce jour, MR B travaille à mi temps.
Il passe des commandes de pièces sur informatique, réceptionne le matériel, prend des contacts avec les fournisseurs.
- Un tiers est disponible lorsqu'il a besoin d'aide.

- Sur le plan psycho comportemental, MR B est beaucoup plus stable ce qui retentit positivement sur sa vie personnelle et familiale.

Monsieur P. J.P.

- Agé de 22 ans
- Célibataire
- Victime d'un accident de plongée en août 2003
- Séquelles de tétraplégie

- Reçu sur le service COMETE au cours d'un second séjour en rééducation (janvier 2005)

- Au cours du 1er séjour le service social avait pu aider à :
- L'acquisition du matériel et à l'aménagement du domicile (dossier site de vie autonome)
- L'initialisation du passage en invalidité

Au cours du 2d séjour :

- - Régularisation du permis de conduite : malgré les essais sur VL adapté, le manque de force au niveau des membres supérieurs ne permettent pas cette régularisation

Il faudra que Monsieur P. envisage d'aller vers des centres mieux dotés en VL adapté comme le CRRF de Kerpape.

- Au moment de son accident M ; P. travaillait en qualité de plombier dans l'entreprise familiale.
- Il est toujours salarié et le souhait de tous est qu'il puisse revenir travailler à temps partiel dans l'entreprise sur un poste adapté :
 - établir des devis
 - répondre au téléphone
 - et éventuellement détecter par ses échanges les pannes.
- M. P. utilise à domicile un ordinateur portable avec une souris PAD

- En mars 2006, j'interpelle T.R. pour faire le signalement de la situation
- La reprise est complexe. Il va falloir beaucoup de temps à M.P. et à sa famille pour cheminer.

- Après un 1er RdV avec M. P., sa mère, T.R. et moi-même une visite en entreprise est prévue avec l'ergothérapeute.

Plusieurs problèmes se posent :

- Le transport
- L'accès à l'entreprise qui est en fait une villa (trottoir bateau, porte de garage)
- Disposition des éléments dans le bureau
- Le téléphone
- L'ordinateur

- Pour le transport, un contact avec le service Handilib est pris, faisant parti de la CUM , M.P. pourra bénéficier de ce service.

Des devis sont établis au vu du dossier AGEFIPH. pour :

- une porte du garage motorisée
- l'acquisition d'un ordinateur portable
- l'acquisition d'un casque téléphonique et un enregistreur de conversation
- l'acquisition d'une climatisation, M.P. ayant des problèmes de thermorégulation.

- Monsieur P. a rencontré la médecin du travail en avril 2006.
- A ce jour il n'a toujours pas repris son travail.

Monsieur P.B

- 30 ans
- Célibataire
- BTS Mécanismes et automatismes industriels
- CDI Technicien de maintenance en microélectronique depuis 2000 sur un poste de nuit
- Pompier volontaire

- **ACCIDENT DE MOTO** (avec tiers responsable)
le 21 août 2003

Séquelles de tétraplégie (C5 C6)

Parcours de soins

- 3 semaines réanimation hôpital de Bastia
- 3 mois réanimation hôpital Nord
- 1 mois 1/2 en centre d'éveil clinique Saint-Martin
- 13 mois en rééducation fonctionnelle à la clinique Saint-Martin

- Date d'entrée sur le service COMETE :
23 juillet 2004
- Date de sortie de l'établissement :
18 février 2005

Déroulement de la prise en charge

➤ LOGEMENT

Visite à domicile par l'ergothérapeute : proposition d'aménagement du rez-de-chaussée de la maison parentale (accessibilité extérieure avec portail électrique, plan incliné et plate forme monte escalier)

➤ PERMIS DE CONDUIRE

- Accord du médecin rééducateur
- Évaluation sur VL aménagé (bras articulé, commandes au volant et aide aux transferts)
- Visite médicale en préfecture
- Expertise
- Validation

➤ DOSSIER COTOREP

- Carte d'invalidité
- GiC
- RQTH

➤ REINSERTION PROFESSIONNELLE

- Contact avec le médecin du travail
- Bilan de capacités fonctionnelles
- Bilan de compétences
- Visite en entreprise
- Lien avec le service Reclassement Professionnel de la CRAM / type de contrat et passage en invalidité

- Dossier AGEFIPH

Mesure maintien dans l'emploi

- Reprise du travail au 1^{er} juin 2006
- Création de poste : liaison service pièces détachées et fournisseurs

Aménagements nécessaires :

A l'extérieur : place de parking et aide humaine,
Ouverture de la porte d'entrée

A l'intérieur : Ouverture des portes
(toilettes, cantine...) poste informatique,
téléphone, espace libéré au sol



➤ Incident :

Nouveau dossier AGEFIPH

- Temps partiel thérapeutique à 12 h/semaine jusque fin août : présence 2 jours semaine (mardi et jeudi) pour poursuivre la rééducation
- Passage en invalidité catégorie 3 par la suite

Monsieur R.M

- 56 ans
- Marié, 2 enfants
- Directeur des Affaires Financières pour une entreprise de BTP, depuis 19 ans.

- Pathologie rachidienne (HD L4L5 récidivante)
opérée le :
 - 27 juillet 2004
 - 21 octobre 2004
 - 09 décembre 2005

Sur un tableau clinique particulier : diabète et troubles cardiaque

- Date d'entrée sur le service COMETE :
20 septembre 2005

Déroulement de la prise en charge

➤ PERMIS DE CONDUIRE

- Accord du médecin rééducateur
- Évaluation sur VL aménagé (boite automatique)
- Visite médicale en préfecture
- Validation

➤ DOSSIER COTOREP

- RQTH

➤ REINSERTION PROFESSIONNELLE

- Contact avec le médecin du travail
- Lien avec le service Reclassement Professionnel de la CRAM

- Dossier AGEFIPH

Mesure concernant la prise en charge des transports domicile/travail

➤ Reprise du travail au 3 juillet 2006

Mi-temps thérapeutique (matin)



➤ Incident :

Refus de prolongation du mi-temps
thérapeutique par le médecin conseil



contestation en cours